



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingtième session

Rome, 7-11 novembre 2016

Évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO

OBSERVATIONS DE LA DIRECTION

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Dan Gustafson
Directeur général adjoint (Opérations)
Tél.: +39 065705 6320

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr743

1. La Direction de la FAO se félicite de l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO, qui est la première évaluation externe de la fonction d'évaluation de la FAO depuis l'approbation de la charte pour l'évaluation de la FAO, en 2010.
2. La Direction se félicite du fait que l'équipe d'évaluation ait reconnu les progrès importants accomplis au cours du dernier exercice biennal s'agissant de l'amélioration de l'utilité des évaluations, que le Bureau de l'évaluation de la FAO (OED) «est aujourd'hui plus en phase avec l'approche stratégique de la FAO», et qu'il progresse s'agissant de la définition systématique de sa pratique dans des directives, dans la conduite d'un programme de formation et d'apprentissage pour son personnel et dans la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication afin de mieux diffuser ses évaluations.
3. L'équipe d'évaluation note aussi qu'on pourrait améliorer les évaluations s'agissant de l'apprentissage et de la reddition de comptes, et elle recommande à cette fin de mettre au point une stratégie et un plan d'action (recommandation 1) et aussi de renforcer l'indépendance d'OED (recommandation 2). Par ailleurs, elle appelle au développement d'un programme d'évaluations décentralisées par l'intermédiaire des bureaux régionaux de la FAO et avec l'appui d'OED (recommandation 3), ainsi qu'à une consultation plus forte avec les Membres pour l'élaboration du plan d'évaluation (recommandation 4) et pour l'accomplissement d'activités de renforcement des capacités d'évaluation (recommandation 5). Enfin, l'équipe d'évaluation recommande l'élaboration d'une politique d'évaluation complète pour la FAO, qui définirait notamment les modalités des évaluations décentralisées et donnerait un cadre aux activités de renforcement des capacités d'évaluation (recommandation 6).
4. La Direction se félicite des recommandations, mais elle souligne qu'il faut les affiner quelque peu afin de faire en sorte qu'elles puissent être mises en œuvre dans le contexte plus large dans lequel opère la FAO, en sa qualité d'institution technique spécialisée des Nations Unies. Certaines des recommandations formulées semblent plus adaptées aux fonctions d'évaluation dans les banques multilatérales de développement, qui ont des mandats, des modèles de fonctionnement et des structures de gouvernance très différents de ceux de la FAO.
5. La stratégie et le plan d'action visant à améliorer l'apprentissage et la reddition de comptes dans le cadre des évaluations (recommandation 1) seront, comme l'a confirmé OED, intégrés dans le programme d'OED pour 2017-2018, qui comprendra aussi des mesures visant à protéger le personnel d'OED contre toute influence indésirable. Parmi les mesures concrètes envisagées, on citera la diffusion d'une note d'orientation visant à protéger les évaluateurs et le personnel d'OED contre toute influence indésirable. Par ailleurs, nous conseillons à OED d'élaborer des directives sur les conflits d'intérêt afin d'affecter les bons fonctionnaires aux différentes évaluations, par exemple en veillant à ce que les fonctionnaires d'OED n'aient pas participé à la conception ou à la mise en œuvre des projets et programmes de la FAO qu'ils sont chargés d'évaluer.
6. OED a toutefois proposé d'appliquer le système de notation essentiellement à des évaluations techniques et à des évaluations de projets comparables, plutôt qu'aux évaluations stratégiques et aux évaluations de programmes, qui dépendent bien plus du contexte et pour lesquelles l'utilisation d'un système de notation pourrait donner des résultats trompeurs. En fait, ce genre de système de notation est souvent utilisé dans les institutions financières internationales pour évaluer la performance des prêts et des subventions, mais il est rarement utilisé par les organismes des Nations Unies qui aident les pays bénéficiaires des programmes essentiellement en donnant des avis sur les politiques et des avis techniques. On notera que, même au sein du groupe de coopération en matière d'évaluation des banques multilatérales de développement, des débats sont en cours sur la question de savoir si l'application de notations

dans les évaluations entrave l'apprentissage et la remontée d'informations aux fins de l'amélioration de l'efficacité. L'utilisation de notations a tendance à orienter les discussions entre la Direction et les équipes d'évaluation davantage sur les questions de reddition de comptes plutôt que sur les enseignements tirés. On soulignera par ailleurs que de nombreux bureaux de l'évaluation d'organismes d'aide bilatérale (par exemple celui des Pays-Bas) n'ont pas recours aux notations.

7. Compte tenu de la résolution de l'Assemblée générale sur le renforcement des capacités en vue de l'évaluation des activités de développement au niveau des pays¹, la Direction accepte de faciliter les voyages du directeur d'OED vers les manifestations de niveau national visant le renforcement des capacités des pays, la participation des parties prenantes et l'utilisation des évaluations (recommandation 2). Elle considère toutefois que la double ligne hiérarchique fonctionne bien. Le budget d'OED est protégé par la Charte, OED participe à l'évaluation technique des futurs membres de son personnel et ses rapports sont directement transmis aux organismes compétents. Dès lors, la Direction ne considère pas qu'il soit nécessaire d'adopter des mesures supplémentaires pour renforcer l'indépendance d'OED. L'expérience d'institutions financières internationales, notamment le FIDA (voir l'examen collégial du FIDA par le groupe de coopération en matière d'évaluation de mai 2010, a montré que le fait de rendre compte uniquement aux organes directeurs pouvait entraver l'apprentissage et le dialogue institutionnel entre les évaluateurs, la Direction et les autres parties prenantes, et qu'il fallait trouver un meilleur équilibre entre apprentissage et reddition de comptes. On notera par ailleurs que la fonction d'évaluation ne fait rapport directement et uniquement aux organes directeurs dans aucune institution spécialisée des Nations unies, à l'exception du FIDA. Par ailleurs, ce dernier ne peut être pris comme modèle dans ce domaine, puisque, même s'il est une institution spécialisée des Nations Unies, son modèle de fonctionnement et sa structure de gouvernance sont identiques à ceux des autres institutions financières internationales.

8. La Direction comprend l'argumentation en faveur du renforcement des évaluations décentralisées (recommandation 3), qui visent à renforcer la responsabilité des responsables de programmes. Cela étant, l'expérience acquise concernant les évaluations décentralisées dans d'autres organismes donne à penser qu'il est très difficile de garantir la crédibilité et la qualité des évaluations de ce genre. La Direction sait également que la gestion des évaluations dans les bureaux décentralisés nécessite des capacités techniques importantes. Elle estime donc que, dans le cas de la FAO, il serait préférable de renforcer l'appropriation des évaluations par les responsables de programmes en incluant la planification des évaluations dans le cycle de leurs programmes, tout en laissant à OED la responsabilité du soutien et du contrôle, sur le plan technique, de la réalisation des évaluations afin de garantir la crédibilité et la reddition de comptes. La Direction va élaborer, avec l'aide d'OED, un plan pour l'évaluation décentralisée. Elle reconnaît également qu'il faut faire en sorte que les Membres soient parfaitement sensibilisés aux plans d'évaluation et s'approprient pleinement ces plans (recommandation 4) et elle accepte le rôle qu'il est proposé de donner à OED dans le renforcement des capacités d'évaluation (recommandation 5) avec un accent sur le secteur agricole.

¹ http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/473&referer=http://www.un.org/press/en/2014/ga11605.doc.htm&Lang=F

9. La Direction reconnaît que le champ d'application de l'actuelle Charte d'OED est étroit et que l'Organisation doit élaborer sa propre politique d'évaluation (recommandation 6). Cependant, la Direction souhaite, avant de se lancer dans le processus de rédaction d'une nouvelle politique d'évaluation, tester les idées contenues dans les cinq recommandations précédentes, en particulier concernant les évaluations décentralisées, afin d'acquérir l'expérience qui servira de base à la nouvelle politique d'évaluation qui conviendra à l'Organisation.

Observations de la Direction concernant l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO

Recommandation de l'évaluation (a)	Réponse de la Direction (b)	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre et/ou observations justifiant une acceptation partielle ou un rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (oui ou non) (f)
<p>Recommandation 1: Une stratégie et un plan d'action pour renforcer l'apprentissage et la reddition de comptes. Dans le cadre de cette stratégie et de ce plan, il convient:</p> <p>i) de résoudre les problèmes de ressources humaines, et essentiellement d'éliminer le déséquilibre entre, d'une part, le nombre de fonctionnaires de rang inférieur et, d'autre part, le nombre de fonctionnaires de rang intermédiaire et de rang supérieur, en engageant davantage de fonctionnaires de rang supérieur dotés d'une solide expertise en matière d'évaluation, et de clarifier les rôles et responsabilités (notamment le tutorat) des membres du personnel d'OED, en fonction de la classe du fonctionnaire;</p> <p>ii) d'appliquer un système de notation dans toutes les évaluations (ou dans la plupart de celles-ci) de façon à pouvoir faire des comparaisons entre les secteurs, les zones et les organisations, et regrouper les résultats;</p> <p>iii) d'instaurer la publication d'un rapport annuel, qui devrait être une publication phare d'OED dans laquelle on trouverait les résultats des évaluations (et pas seulement des résumés des évaluations), avec des notations pour les</p>	Acceptée	<p>La Direction accepte la recommandation. OED va mettre au point une stratégie et un plan d'action qui permettront:</p> <p>a) de régler les problèmes de ressources humaines mis en évidence dans le rapport;</p> <p>b) de trouver des mécanismes pour renforcer la comparabilité des rapports des évaluations entre les différents secteurs, à l'exclusion toutefois du système de notation²;</p> <p>c) de proposer des moyens d'inclure les résultats des évaluations dans le rapport d'évaluation biennal;</p> <p>d) de renforcer les procédures d'assurance qualité déjà en place;</p> <p>e) d'adopter des mesures visant à accroître la qualité, la lisibilité et l'utilisation des évaluations, notamment grâce à l'utilisation accrue de données quantitatives, d'examen de la littérature existante, de résumés ciblés, de</p>	OED	Mai 2017	N

² Contrairement au point de vue des institutions financières internationales, la FAO considère qu'il n'est pas viable d'élaborer un système de «notation» pour évaluer la performance de ses programmes à l'achèvement de ceux-ci. Au lieu de cela, OED va élaborer un ensemble de lignes directrices pour renforcer la comparabilité des conclusions des évaluations entre les différents secteurs et entre les différents types d'évaluations.

Recommandation de l'évaluation (a)	Réponse de la Direction (b)	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre et/ou observations justifiant une acceptation partielle ou un rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (oui ou non) (f)
<p><i>différents types d'évaluations et pour les différentes régions, une analyse transversale, la présentation de problèmes systémiques ou transversaux et une évaluation de la mise en œuvre des recommandations découlant des évaluations;</i></p> <p>iv) d'adopter des mesures internes et/ou externes d'assurance qualité et d'amélioration de la qualité des évaluations d'OED à deux étapes du processus d'évaluation: au moment de la présentation des outils de collecte des données et au moment de la rédaction du projet de rapport; on pourrait mettre en œuvre l'assurance qualité externe soit en ayant recours à l'externalisation, soit en mettant en place des examens réciproques par les spécialistes des bureaux de l'évaluation du PAM et du FIDA, option qui présenterait l'autre avantage de favoriser le partage de connaissances entre les organismes ayant leur siège à Rome sans augmenter les coûts;</p> <p>v) de demander dans le mandat de l'évaluation d'utiliser des outils de collecte des données permettant de recueillir des données quantitatives dans les entretiens et les enquêtes;</p> <p>vi) d'établir des résumés des évaluations de maximum 4 pages;</p> <p>vii) d'inclure des analyses de la littérature existante dans les rapports d'évaluation;</p>		<p>synthèses et des documents d'orientation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation;</p> <p>f) d'inclure des indicateurs de performance et des éléments de comparaison concernant la mise en œuvre du plan stratégique et du plan d'action d'OED.</p>			

Recommandation de l'évaluation (a)	Réponse de la Direction (b)	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre et/ou observations justifiant une acceptation partielle ou un rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (oui ou non) (f)
<p>viii) <i>de respecter les lignes directrices du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en matière de qualité (qui comprennent des critères de qualité qui ont spécialement trait à la parité hommes-femmes et aux droits de l'homme) pour les rapports d'évaluation, en incluant ces lignes directrices en annexe du mandat des évaluations d'OED;</i></p> <p>ix) <i>d'élaborer des documents d'orientation, des rapports transversaux et des rapports produits à un moment précis (par exemple avant la mise au point d'une nouvelle politique); et</i></p> <p>x) <i>de définir des indicateurs de performance et des éléments de comparaison pour la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'action d'OED.</i></p>					

<p>Recommandation 2: Renforcer l'indépendance d'OED, et, partant, la crédibilité de la FAO.</p> <p>a) Le directeur d'OED doit veiller à ce que son personnel se sente protégé des influences externes.</p> <p>b) Il faut renforcer et protéger correctement l'indépendance d'OED (en supprimant les limitations des voyages du directeur d'OED liés à la fonction d'évaluation et en permettant au directeur de prendre la décision finale concernant l'engagement de fonctionnaires au titre du budget ordinaire).</p> <p>c) Le directeur d'OED ne doit pas être le secrétaire du Comité d'évaluation.</p> <p>d) OED ne doit pas mener d'évaluations à mi-parcours.</p>	<p>Acceptée partiellement</p>	<p>La Direction accepte partiellement cette recommandation.</p> <p>a) On diffusera une note d'orientation afin de mettre en place les procédures requises pour protéger les évaluateurs et le personnel d'OED contre les influences externes.</p> <p>b) La Direction estime que la double ligne hiérarchique fonctionne bien et qu'il n'est donc pas nécessaire de renforcer encore l'indépendance d'OED. Elle accepte toutefois de se montrer plus souple s'agissant des demandes de voyages du directeur d'OED en vue de participer à des manifestations liées au renforcement des capacités d'évaluation et au dialogue avec les parties prenantes de haut niveau³.</p> <p>La nomination des membres du personnel restera la prérogative du Directeur général, afin de garantir non seulement la compétence technique mais aussi la diversité géographique et linguistique du personnel de la FAO.</p> <p>c) La Direction va reprendre la fonction de secrétaire du Comité d'évaluation.</p>	<p>a) OED</p> <p>b) Bureau du Directeur général</p> <p>c) Bureau du Directeur général</p>	<p>Mai 2017</p> <p>Mai 2017</p> <p>Déc. 2016</p> <p>Mai 2017</p>	<p>N</p>
---	--------------------------------------	--	---	--	----------

Recommandation de l'évaluation (a)	Réponse de la Direction (b)	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre et/ou observations justifiant une acceptation partielle ou un rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (oui ou non) (f)
		d) Les responsables des budgets des projets dans les bureaux décentralisés et les départements techniques seront chargés de mener les évaluations à mi-parcours. OED pourrait apporter un soutien technique mais il ne sera pas responsable de la réalisation de ces évaluations, sauf circonstances exceptionnelles (par exemple dans les cas où le pays donateur le demande expressément).	d) DGA-O, Directeur général adjoint (Coordinateur, ressources naturelles), TCD OED		
<p>Recommandation 3: La FAO doit développer un programme d'évaluations décentralisées, comprenant des évaluations à mi-parcours, qui seront réalisées par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, et financées avec une partie des fonds fiduciaires consacrés à l'évaluation.</p> <p>Au moyen de ce programme d'évaluations décentralisées, la FAO renforcera la fonction d'évaluation, en complétant l'évaluation indépendante (qui incombe à OED) avec des évaluations menées par les bureaux régionaux ou les bureaux de pays, en prévoyant un budget spécialement à cet effet, qui pourrait être constitué d'une partie des ressources</p>	Partiellement acceptée	La Direction reconnaît qu'il faut responsabiliser davantage les responsables de programmes au moyen d'évaluations décentralisées. Cependant, une décentralisation complète de la responsabilité vers les responsables de programmes pourrait nuire à la crédibilité et à la qualité des évaluations. Dès lors, la Direction va, avec l'appui d'OED, élaborer un plan qui permettra:	DGA-O TCD OSD OED	Septembre 2017	O

³ C'est particulièrement important pour les ateliers de parties prenantes des évaluations des programmes de pays lors desquels la présence du directeur d'OED peut favoriser la participation active de représentants de haut niveau des gouvernements et des partenaires, ce qui favorisera ensuite l'utilisation accrue des conclusions et des résultats des évaluations au niveau des pays ainsi que lors d'événements visant au développement et au renforcement des capacités d'évaluation de la FAO et de ses États Membres, par exemple pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Recommandation de l'évaluation (a)	Réponse de la Direction (b)	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre et/ou observations justifiant une acceptation partielle ou un rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (oui ou non) (f)
<p><i>des fonds fiduciaires consacrés à l'évaluation (étant entendu que les fonds restants seraient alloués à OED), et en définitive de fonds supplémentaires des donateurs. Il faudra veiller à harmoniser la méthode employée pour les évaluations décentralisées et les autoévaluations avec la méthode suivie par OED. (Ce dernier pourrait soutenir ce processus en coopérant à l'élaboration des directives pour les évaluations décentralisées et/ou en détachant du personnel une fois qu'il aura réglé ses problèmes de ressources humaines, et en renforçant les capacités d'évaluation internes).</i></p>		<p>a) d'inclure la planification des évaluations dans les documents de programme tels que les cadres de programmation par pays et les programmes stratégiques, et d'aider et de conseiller les responsables des programmes dans la réalisation de ces évaluations;</p> <p>b) OED va renforcer les services d'évaluation afin de soutenir et de contrôler ces évaluations sur le plan technique, avec une possibilité de fournir ce service depuis des sites régionaux lorsque cette option présente un bon rapport coût-efficacité.</p>			
<p>Recommandation 4: OED doit développer son programme de travail avec la participation du Comité du Programme (et en consultation avec le Directeur général). Les évaluations présentées aux réunions du Comité du Programme doivent être accompagnées d'une explication claire des raisons qui ont justifié leur réalisation.</p> <p>La rotation des membres du Comité et le fait que ceux-ci participent peu à l'élaboration du programme de travail d'OED font que les membres du Comité ne sont pas pleinement informés des raisons de la réalisation de certaines évaluations par OED. Ce manque de communication a nui à l'utilisation des évaluations par le</p>	Acceptée	<p>La Direction reconnaît qu'il faut faire en sorte que les Membres soient parfaitement sensibilisés aux plans d'évaluation et s'approprient pleinement ces plans.</p> <p>Pour assurer la continuité du flux d'information et une plus grande utilisation des évaluations, OED va organiser des séances d'information avec les pays membres de la FAO, et en particulier avec les membres du</p>	OED	Avril 2017	N

Recommandation de l'évaluation (a)	Réponse de la Direction (b)	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre et/ou observations justifiant une acceptation partielle ou un rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (oui ou non) (f)
<i>Comité du Programme, et donc à la contribution que les évaluations peuvent apporter à l'apprentissage et à la reddition de comptes de la FAO et des États Membres.</i>		Comité du Programme, deux fois par an, éventuellement avant les sessions du Comité du Programme ou du Conseil.			
<p>Recommandation 5: OED pourrait inclure dans son programme de travail une initiative de renforcement des capacités d'évaluation internes et externes, pour laquelle il pourrait mobiliser les fonds des donateurs et conclure des accords de partenariat.</p> <p>On pourrait envisager de concevoir et/ou de mettre en œuvre cette initiative conjointement avec les bureaux de l'évaluation des autres organismes ayant leur siège à Rome, et d'organiser des activités conjointes en la matière dans les États Membres. On pourrait aussi faire participer à ces activités les fonctionnaires des bureaux régionaux et des bureaux de pays de la FAO, ce qui renforcerait leurs capacités de gérer et/ou de mener des évaluations décentralisées et des autoévaluations. La mise en œuvre de cette recommandation nécessiterait aussi un ajustement de la Charte d'évaluation, qui fait l'objet de la prochaine et dernière recommandation.</p>	Acceptée	<p>La Direction reconnaît qu'il est important de renforcer les capacités d'évaluation dans le secteur agricole, ce qui constituera une base pour un meilleur suivi et une meilleure communication des informations concernant les objectifs de développement durable.</p> <p>OED va élaborer une stratégie de renforcement des capacités d'évaluation, en consultation avec les organismes ayant leur siège à Rome et les membres du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation intéressés. Lors de l'élaboration de cette stratégie, il entrera aussi en relation avec les acteurs qui pourraient devenir des partenaires fournisseurs de ressources.</p>	OED	Septembre 2017	O (on cherchera des ressources extrabudgétaires)

Recommandation de l'évaluation (a)	Réponse de la Direction (b)	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre et/ou observations justifiant une acceptation partielle ou un rejet (c)	Unité responsable (d)	Calendrier (e)	Financement supplémentaire requis (oui ou non) (f)
<p>Recommandation 6: Il faut remplacer la Charte d'évaluation pour OED par une politique d'évaluation pour la FAO. À mettre en œuvre au cours du premier semestre 2017 par un groupe de travail faisant intervenir le Comité du Programme, avec l'appui d'OED et en consultation avec le Bureau du Directeur général, le Bureau juridique et (pour les questions concernant l'évaluation décentralisée et l'autoévaluation) le Département de la coopération technique, le Directeur général adjoint (Opérations) et le Comité d'évaluation.</p> <p>Dans le Plan d'action immédiate (PAI), que la Conférence de la FAO a approuvé à sa trente-cinquième session, en novembre 2008, il était précisé qu'une politique globale en matière d'évaluation serait incluse dans une charte qui serait soumise à l'approbation du Conseil. La charte approuvée en 2010 était limitée à OED. Compte tenu de la décentralisation importante que la FAO a connue depuis 2010, de l'accent mis sur le renforcement des capacités d'évaluation par les États Membres, ainsi que par les organismes des Nations Unies, et de la question, posée en 2016, de la révision des normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, il conviendrait d'adapter la Charte de façon à inclure ces changements, et aussi de renforcer l'indépendance d'OED, selon les orientations données dans la recommandation 2 et dans d'autres parties de ce rapport.</p>	<p>Acceptée partiellement</p>	<p>La Direction reconnaît que le champ d'application de l'actuelle Charte d'OED est étroit, comme cela a été souligné dans l'évaluation. Elle souhaite, avec l'appui d'OED, tester un nouveau système d'évaluation décentralisée dans une ou deux régions ainsi que dans un ou deux programmes stratégiques, avant d'entamer la rédaction d'une politique qui définira les responsabilités des bureaux décentralisés et des équipes des programmes stratégiques. Cette expérience permettra aussi de répertorier les ressources et l'expertise nécessaires pour faire fonctionner un système de ce genre. La Direction souhaite donc reporter à 2019 l'horizon de mise en œuvre de cette recommandation.</p>	<p>DGA-O TCD OSD OED</p>	<p>Septembre 2019</p>	<p>Éventuellement si on envisage une décentralisation complète de la fonction d'évaluation</p>